



Madame le Maire de Saint Jean de Védas

Objet : **Report de la décision d'abattage des 18 grands platanes, rue des Roudères**

Madame le Maire,

Suite à l'action de notre association du lundi 19 Février pour s'opposer à l'abattage des platanes de la Rue des Roudères, vous nous avez reçus en Mairie lundi 26 février à 18h avec un certain nombre de techniciens impliqués dans le chantier de réaménagement de cette rue, prévu en 2019.

Les arguments avancés le lundi 19 Février concernaient essentiellement les problèmes de sécurité : il fallait abattre ces arbres pour dégager suffisamment d'espace pour les déplacements des piétons et des cyclistes. Nous adhérons complètement à cette préoccupation et avons annoncé ce jour-là que nous pourrions présenter des suggestions d'aménagements qui préserveraient les arbres.

A la réunion de lundi soir, nous apprenons qu'il y aurait certaines conduites du réseau souterrain qui pourraient être intriquées avec les racines des arbres, en particulier une conduite en 'amiante-ciment'. La dépose de ce type de matériau doit respecter une procédure stricte et peut entraîner la fragilisation voire la mort de ces arbres en raison de la proximité du système racinaire.

La question est donc de savoir si la mise aux normes de cette conduite s'impose. Vous nous avez appris qu'une inspection optique était programmée. Ce contrôle n'aurait pas été envisagé si le changement était inévitable. Nous supposons que cette conduite sera conservée si son état le permet. C'est pourquoi nous vous proposons dans un premier temps d'attendre le résultat de cette inspection avant toute décision.

Concernant le planning d'intervention sur la rue des Roudères, nous n'avons toujours pas compris l'urgence d'abattre ces platanes. Cette opération était programmée sur 4 jours pour l'abattage de 18 arbres. Nous avons du mal à imaginer qu'on ne puisse trouver un autre créneau de 4 jours d'ici 2019! C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame le Maire, de surseoir toute décision jusqu'à ce que chacun soit convaincu de la justesse des actions envisagées. Cela permettra pour notre part de consulter avec sérénité les documents qui nous ont été présentés hier soir et que vous ne manquerez pas de nous faire parvenir, d'interroger les spécialistes et de travailler avec le bureau d'études en charge du projet.

Concernant la sécurité, nous vous prions de décider immédiatement d'utiliser pour le cheminement doux les places de parking mises en place depuis 2 ans et qui n'existaient pas auparavant.

Dans l'attente d'une décision rapide de votre part, nous vous prions de croire, Mme le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

à Saint Jean de Védas, le 27 février 2018

Claire CATHALA, Présidente